

Contribution pour la mandature 2015-2021 du Conseil régional d'Île-de-France

Qui sommes nous ?

Nous, acteurs culturels franciliens membres ou partenaires de l'Ufisc, représentons près de 500 structures réparties sur l'ensemble de l'Île-de-France : compagnies, équipes artistiques, lieux de spectacles et de pratiques...

Nos activités se déclinent dans une variété de domaines qui touchent à la création artistique, à la représentation de spectacles, à l'action artistique et culturelle, à la formation ou l'enseignement, à la réalisation de manifestations événementielles, à l'accueil d'artistes amateurs ou professionnels, à l'échange critique ou l'organisation de débats.

Une diversité d'activités et de structures qui converge autour de valeurs partagées : la promotion et la défense de la diversité artistique et culturelle, la coopération comme principe d'action et la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs.

Se reconnaissant dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire, nos structures constituent un espace intermédiaire et alternatif, source de créativité et d'innovation mais aussi fragile et précaire, et donc particulièrement vulnérable à la crise actuelle.

La culture en Île-de-France représente :

- 5,5% des emplois en Île-de-France (contre 1,9% sur l'ensemble du territoire français) et même 9% si l'on étend le champ observé à l'économie créative (soit davantage que les secteurs financiers, de la construction ou encore de l'hôtellerie/restauration).
- 49% des emplois culturels en France, 52% des salariés du régime de l'intermittence.
- Plus de 30% des équipes artistiques françaises et près de 50% des artistes plasticiens.
- 18% des structures employeuses de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France.
- 66 millions d'entrées dans les sites culturels.

Sources : DRAC IDF, Atelier, IAU

Les enjeux de l'intervention régionale en faveur de la culture

La culture est l'un des moteurs essentiels de la région, représentant un ensemble très diversifié de pratiques, d'artistes, de structures et constituant une part essentielle de l'identité d'un nombre croissant de franciliens. Ces 10 dernières années, la politique culturelle régionale a connu d'indéniables avancées mais achoppe encore sur un certain nombre de points. Alors que la Région va prendre une nouvelle dimension avec la réforme territoriale en cours, et dans un contexte de crise sans précédent pour les acteurs culturels, il nous paraît primordial que la politique culturelle régionale accentue son développement autour d'enjeux majeurs de politiques publiques.

Nous considérons que l'intervention publique en faveur de la culture doit être guidée par une **triple exigence de diversité** :

✓ Garantir la diversité culturelle et les droits culturels

Pour l'Unesco, la diversité culturelle doit être considérée comme « *un patrimoine commun de l'humanité* » et sa défense comme « *un impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne humaine* ».

L'exercice des droits culturels est la condition essentielle de la préservation et de la promotion de cette diversité. Inscrits désormais dans la loi NOTRe, il appartient à l'Etat et aux collectivités territoriales d'assurer et de garantir les conditions d'exercice des droits culturels dans des politiques cohérentes.

✓ Garantir et préserver la diversité artistique

Face aux risques d'homogénéisation, de standardisation ou de repli identitaire liés notamment à la mondialisation, il est primordial de défendre le respect des différentes formes d'expression et de représentation artistiques, d'agir pour créer les conditions propices à la création et à la distribution d'œuvres, de biens et de services culturels diversifiés, mais aussi de défendre l'expérimentation et l'émergence artistique. Il s'agit également de lutter contre tout type de hiérarchie entre les formes d'expression artistique, de ne pas céder à la volonté d'imposer des modèles culturels figés mais au contraire d'accorder la même considération à l'ensemble des disciplines et pratiques artistiques.

✓ Garantir la diversité des initiatives

La prise en compte de la diversité des initiatives est indispensable pour permettre la diversité culturelle et artistique. Cela passe par la recherche d'un développement territorial cohérent et équitable. Cela passe également par la reconnaissance de la pluralité des modèles organisationnels et économiques, et notamment des acteurs culturels de l'économie solidaire qui représentent une alternative durable au phénomène de concentration industrielle.

Etat des lieux des dispositifs régionaux

Les dispositifs listés ici sont ceux connus et utilisés par les structures des organisations membres et partenaires de l'Ufisc. Nous souhaitons à travers cet état des lieux, valoriser les principales qualités mais aussi pointer les écueils de ces différents dispositifs éprouvés par les acteurs de terrain en vue d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'intervention régionale sur la prochaine mandature.

Permanence Artistique et Culturelle (PAC) : Dispositif qui structure le paysage culturel francilien et accompagne la diversité du spectacle vivant. Dispositif ambitieux (268 PAC pour un budget de 12 748 685€), la PAC connaît malheureusement une stagnation (peu d'entrants, aides non revalorisées depuis 12 ans...) et n'est pas adaptée à un certain nombre d'acteurs. Au regard de la richesse artistique et culturelle francilienne, il est aujourd'hui nécessaire de développer ce dispositif dont l'évaluation par une commission mixte doit être revue (transparence, critères d'évaluation, composition).

Fabriques de Culture : Dispositif qui marque deux avancées primordiales : l'ouverture d'un dispositif de soutien au fonctionnement des lieux culturels indépendants et l'ouverture d'un dispositif qui prend en compte la transversalité des projets (tant dans les disciplines artistiques développées que dans la nature même des projets). Nous regrettons l'interdiction du cumul avec d'autres dispositifs Culture, la non prise en compte de l'activité de diffusion, un faible taux d'intervention en investissement par rapport à ce qui avait été annoncé et l'absence de commission paritaire pour l'évaluation des dossiers. Dispositif à développer, son budget inférieur à ce qui avait été annoncé (39 Fabriques, 2.3M€), bloque toutes nouvelles entrées et dynamiques.

Dispositifs de soutien aux musiques actuelles et amplifiées : 5 dispositifs - soutien aux festivals, aux projets, à la résidence, aux actions culturelles dans les lycées et aide aux fonds pour les disquaires indépendants – qui permettent la reconnaissance d'un secteur jusqu'alors peu accompagné par la Région et amorcent ainsi un rééquilibrage sectoriel. Néanmoins, malgré leur intérêt et leur complémentarité, ces dispositifs peinent à apporter le nouveau souffle espéré pour différentes raisons : freins liés au règlement administratif et financier, logique d'appels à « nouveaux » projets là où une grande partie des acteurs ont surtout besoin de reconnaissance pour les actions qu'ils mènent au quotidien, non prise en compte de l'accompagnement des pratiques amateurs dans un secteur où celui-ci constitue un axe majeur de l'activité des structures, non reproductibilité de la plupart des aides, non cumul de certains dispositifs avec la PAC... Un budget qui mériterait par ailleurs d'être revu sensiblement à la hausse (près de 2 millions d'€ d'aides annuelles mais un peu moins d'1 million supplémentaire en réalité par rapport à la période précédant la mise en place des dispositifs).

Dispositifs de soutien aux arts de la rue et de la piste : Certaines caractéristiques de fonctionnement (itinérance, intervention des collectivités territoriales, etc.) prises en considération récemment par l'aide au projet et l'aide à la résidence marquent un début de reconnaissance de ces deux secteurs très peu accompagnés en général et permet ainsi l'amorce d'un rééquilibrage. Cependant le budget alloué inférieur d'un quart à celui voté initialement alarme sur les limites d'une intervention qui nie l'ampleur des besoins spécifiques en équipements, en diffusion comme en développement territorial. L'impossibilité de cumul avec d'autres dispositifs ne s'accorde pas avec les logiques de pluriactivités, de mutualisations à l'œuvre historiquement dans ces deux secteurs. L'objectif principal de créer auprès des collectivités une dynamique de développement de manifestations pour pallier la pénurie de diffusion en arts de la rue et de la piste reste entier.

Dispositifs de soutien aux manifestations culturelles : Dispositif pour la diffusion des spectacles sur le territoire francilien (40 bénéficiaires pour un total de 935 000€). On regrette cependant le faible taux d'intervention, à savoir 30% du budget réalisé des manifestations.

Dispositifs de soutien aux arts plastiques et arts numériques : Trois dispositifs de soutien spécifique à un secteur peu accompagné : aide à la création et à la diffusion des arts plastiques, soutien aux manifestations et soutien à la création et la diffusion numérique. Il est cependant nécessaire d'apporter un soutien à l'ensemble des professionnels, œuvrant à titre collectif ou individuel. Nous demandons que soient créées des aides individuelles à la création, destinée à soutenir des projets d'artistes plasticiens professionnels soit en démarrage d'activité (aide à l'émergence) soit en développement professionnel (aide au développement).

Dispositifs d'aide aux réseaux culturels franciliens : Dispositif indispensable pour l'accompagnement des initiatives, la structuration des différents secteurs artistiques et culturels et le développement des outils de mutualisation (formation, outils, services, etc.). 23 bénéficiaires pour un total de 970 000€.

Les dispositifs d’Arcadi

L’ambition affichée par Arcadi d’accompagner les acteurs franciliens dans la durée et de soutenir les initiatives de coopération/mutualisation répond à de réels besoins de structuration du secteur. Nous regrettons cependant que les nouveaux dispositifs ne partent pas d’un travail de constat et d’analyse partagé avec les acteurs du secteur, ni des propositions faites pour améliorer les conditions de création et de diffusion des œuvres vers les différents publics. Nous regrettons également leur lourdeur et le manque de transparence dans les critères de ces nouveaux dispositifs, ainsi que l’absence de commission paritaire pour l’évaluation des dossiers. Nous regrettons enfin que cette nouvelle politique de soutien n’ait pas donné lieu à un redéploiement significatif des ressources de l’agence, pour lui permettre de mener un réel dialogue avec l’ensemble des porteurs de projets artistiques et culturels franciliens.

Au-delà des dispositifs culture, nous pouvons également évoquer quelques – trop rares – dispositifs transversaux accessibles aux acteurs culturels :

Dispositif Emploi Tremplin : Dispositif qui répond à l’objectif de structuration des associations bénéficiaires. Ce dispositif représente pour le secteur associatif une aide au fonctionnement indispensable. Bien que les critères d’entrée dans le dispositif se soient assouplis, nous regrettons la réduction significative de l’intervention de la Région : diminution du nombre de bénéficiaires et de la durée d’accompagnement à trois ans, cette durée étant trop courte pour permettre une pérennisation dans le secteur.

Dispositif Animation Sociale des Quartiers : Dispositif de l’intervention de la Région en matière de politique de la Ville. Malheureusement les crédits alloués ont été divisés par deux et le volet Culture a été supprimé en 2015 (bénéficiait à 34 projets pour un montant total de 577 000€). Ce dispositif permettait pourtant d’accompagner un grand nombre d’actions culturelles, d’ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques, de projets de sensibilisation à destination de publics relevant de la géographie prioritaire et de développer de nombreux partenariats transversaux.

Nos propositions communes

Pour bâtir une politique plus ambitieuse en faveur de la culture en Île-de-France, notre analyse de l’existant tout autant que les valeurs et principes que nous défendons nous conduisent à apporter au débat les préconisations communes suivantes :

- Agir de manière plus structurante en direction du tiers secteur culturel francilien

Le Conseil Régional d’Île-de-France s’est longtemps refusé à aider au fonctionnement les acteurs culturels, même la Permanence Artistique et Culturelle, le plus structurant des dispositifs régionaux, étant fléchée sur un certain nombre d’actions et de dépenses associées et non dédiées au projet global des structures bénéficiaires. En privilégiant les mécanismes d’appels à projets, avec des aides parfois non reconductibles et des taux d’intervention relativement bas, la Région peut contribuer à la fragilisation des acteurs indépendants, contraints à une forme de fuite en avant, de course aux nouveaux projets, là où ils ont surtout besoin de reconnaissance pour le travail mené au quotidien.

A l’image du dispositif Fabriques de Culture, l’aide au fonctionnement doit être désormais plus largement envisagée pour asseoir le développement et l’évolution d’un certain nombre de structures, dans le cadre de conventionnements pluriannuels.

La règle de non cumul des aides régionales, rigide, injuste et niant la pluriactivité au cœur du projet de nos structures doit être supprimée.

- ... tout en garantissant la diversité des initiatives

Qui dit aides plus structurantes, aides au fonctionnement ou conventionnement ne signifie pas à nos yeux concentration des moyens sur un petit nombre de structures.

A l’heure où les acteurs culturels de proximité que nous représentons sont mis en danger par un désengagement inédit de nombreuses municipalités, bien souvent leur premier financeur, et alors que l’Etat focalise son attention sur un petit nombre d’élus et que la concentration à l’œuvre dans les industries culturelles menace toujours un peu plus, la Région a un rôle majeur à jouer dans le rééquilibrage de l’écosystème culturel en apportant un soutien accentué aux initiatives du tiers secteur non lucratif.

- Favoriser la co-construction et la coopération territoriale

Il est illusoire et dangereux d’imaginer que la Région peut agir seule en la matière. Dans une Région telle que l’Île-de-France, et a fortiori dans le contexte de recomposition territoriale en cours et d’installation du Grand Paris, une articulation, une complémentarité, mieux, une convergence des politiques publiques sont absolument nécessaires. Cela suppose de définir des outils, aujourd’hui inexistants ou peu opérants, de dialogue et de co-construction avec l’Etat et les autres collectivités. Mais cela nécessite également une prise en compte plus forte qu’aujourd’hui des « acteurs de

terrain » (artistes, professionnels, citoyens...) dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques. Nous demandons la mise en place d'espaces permanents de dialogue et de co-construction des politiques, des dispositifs et de leurs critères d'évaluation, afin d'associer tous les acteurs qui construisent quotidiennement l'identité artistique et culturelle de la Région (commission culture CTAP, etc.), ainsi que des mécanismes d'instruction des demandes d'aides mobilisant réellement l'expertise et la responsabilité des acteurs que nous représentons .

- Installer une plus grande transversalité dans l'intervention régionale

Les projets culturels doivent être considérés dans toutes leurs dimensions. Car, au-delà de leur dimension artistique, ils sont générateurs de lien social, de richesse économique, d'emploi, d'innovation... Pour répondre de manière cohérente, complète et adaptée à ces enjeux, l'intervention publique ne peut plus se limiter à la politique culturelle, même si celle-ci reste la pierre angulaire de cette réponse. A l'échelle de la Région, il est nécessaire de renforcer la transversalité entre les différentes directions et les différents services, en y associant également les organismes associés (culturels bien sûr mais aussi l'Arene IDF, l'Atelier, l'IAU, Défi Métiers, la Fonderie...) et en mobilisant les outils transversaux. Les fonds structurels européens, transitant désormais largement par les Régions, constituent un exemple marquant : peu accessibles aux acteurs culturels, ils doivent devenir un outil essentiel pour soutenir autrement les projets artistiques et culturels sur les territoires.

- Simplifier fortement le cadre administratif et financier

Le règlement administratif et financier de la Région est un véritable frein à un accès plus large aux dispositifs de la Région. Il est absolument nécessaire de le réviser afin de pouvoir davantage concerner des structures culturelles dont le mode de fonctionnement est aujourd'hui difficilement compatible avec les calendriers et procédures des dispositifs régionaux. Dans cette optique, nous avons contribué l'an passé à faire des propositions avec le Collectif des associations citoyennes dans le cadre d'une expérimentation sur la simplification des procédures d'aides aux associations¹. De manière plus générale, pour garantir la diversité des initiatives, favoriser l'expérimentation et l'innovation, le soutien régional doit gagner en souplesse et en réactivité, via notamment des fonds transitant par d'autres organismes.

- Renforcer les moyens humains et budgétaires

Le budget culture, renforcé lors des deux mandatures précédentes peut paraître conséquent en volume global. Toutefois, rapporté au nombre d'habitants ou encore au budget global, le constat est moins flatteur : sur ces deux indicateurs, le Conseil régional d'Île-de-France n'est respectivement que 21^{ème} et 20^{ème} dans le classement des Régions². Alors que la réforme territoriale donnera une dimension plus importante à l'entité régionale, les moyens alloués à la culture doivent augmenter en conséquence.

Il nous semble également qu'une politique plus ambitieuse en faveur de la culture passera par un renforcement des personnels dédiés au sein de la Région : ils sont aujourd'hui objectivement trop peu nombreux pour gérer l'ensemble des dispositifs régionaux, développer l'expertise nécessaire et dialoguer sereinement avec les porteurs de projets.

Cette contribution est réalisée par : Actes if, la Fédération des arts de la rue Ile-de-France, la FRAAP, RAVIV, le Rif, le Synavi Ile-de-France, le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création.

RÉSERU
ACTES IF

RIF

FRAAP

synavi
syndicat national
des arts vivants

RAVIV
réseau des arts vivants

**SYNDICAT DES CIRQUES
ET COMPAGNIES
DE CRÉATION**

la fédération des arts de la rue en Île-de-France →

Contact : mobilisation@ufisc.org / 01 42 49 53 64

1 Ces propositions sont consultables sur : www.associationscitoyennes.net/?p=4359

2 Source : News Tank Culture, 2014.